



## XYLODAC® AQUA PAE

**PRODUIT DE PROTECTION DU BOIS  
MICROÉMULSION AQUEUSE PRÊTE À L'EMPLOI  
EFFICACITÉ INSECTICIDE - FONGICIDE - ANTITERMITES  
TRAITEMENT CURATIF DES BOIS MIS EN ŒUVRE ET CONSTRUCTIONS  
TRAITEMENT PRÉVENTIF - CLASSES D'EMPLOI 1, 2, 3.1**

### CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

**État** : liquide

**Densité** : 1 +/- 0,02

**Odeur** : inodore

**Couleur** : incolore

**pH** : 7 +/- 0,5

**Point éclair** : supérieur à 100°C

**Composés actifs biocides** :

Cyperméthrine : 1,44 gr/Kg.

Propiconazole : 2,18 gr/Kg.

Composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl de coco triméthyles, chlorures : 0,01 gr/Kg.



### PROPRIÉTÉS

**XYLODAC® AQUA PAE** est un produit prêt à l'emploi en phase aqueuse préventif et curatif destiné au traitement des bois mis en œuvre et des constructions. Il est efficace contre : les basidiomycètes (pourriture cubique et pourriture fibreuse), les insectes à larves xylophages (capricornes de maisons, lyctus, vrillettes) et les termites.

**Avantages** : les performances de **XYLODAC® AQUA PAE** ont été établies :

- D'une part suivant la norme EN-599 (Durabilité du bois : Critères de performance des produits préventifs de préservation du bois à partir d'essais biologiques) afin de pouvoir garantir une protection au bois contre les risques de la Classe 1 à 3.1 telle que définie dans la norme EN-335, à partir des essais normalisés d'efficacité préventive : EN46 contre les Capricornes. EN118 contre les Termites. EN330 contre les Basidiomycètes.

- Et d'autre part, suivant la norme EN-14528 (Durabilité du bois : Critères de performances des produits curatifs de préservation des bois à partir d'essais biologiques), à partir des essais normalisés d'efficacité curative : EN1390 contre les Capricornes.

Ces contrôles d'efficacité ont été effectués après l'épreuve de vieillissement accéléré EN73 (épreuve d'évaporation) et/ou EN84 (épreuve de délavage) afin de garantir la durabilité du produit **XYLODAC® AQUA PAE**.

**Domaines d'utilisation** : types de bois pouvant être traités : bois de construction : charpentes, ossatures, etc... Bois massif : matériaux à base de bois, résineux/feuillus. Convient parfaitement aux industries, filières bois, charpentiers, entreprises de traitements, particuliers.



**Utilisation de XYLODAC® AQUA PAE suivant le tableau indiqué ci-dessous**

Le traitement s'effectue par application de surface (badigeonnage, pulvérisation) et/ou injection en profondeur.

L'effet du traitement est immédiat et est optimal dès l'étape de fixation.

L'aspect du bois n'est pas affecté par le traitement **XYLODAC® AQUA PAE**.

Compatibilité avec toutes les finitions.

APPLICATIONS	DILUTION	MODE D'EMPLOI
En traitement préventif.	Prêt à l'emploi. <u>Consommation</u> : <b>5 m<sup>2</sup>/Litre*</b> (en 2 couches) pour le traitement des bois résineux et feuillus en classes d'emploi 1, 2 et 3.1.	Bien homogénéiser <b>XYLODAC® AQUA PAE</b> avant application. Application par badigeonnage sur les parties encastrées, les assemblages et les appuis.  Rincer le matériel et les équipements (produit non séché) à l'eau.
En traitement curatif.	Prêt à l'emploi <u>Consommation</u> : <b>3,3 m<sup>2</sup>/Litre*</b> (en 3 couches).	Bien homogénéiser <b>XYLODAC® AQUA PAE</b> avant application.  Avant d'appliquer <b>XYLODAC® AQUA PAE</b> , il faut procéder pour les bois massifs comme pour les bois lamellé-collé aux opérations minimales de sondage, bûchage, décapage (si présence de finitions), brossage et dépoussiérage. Tous les bois infestés, ne présentant plus de résistance, doivent être démontés et remplacés.  Application par injection puis pulvérisation à basse pression ou badigeonnage (2 à 3 passages, temps entre chaque passage : 15 à 30 minutes) en insistant sur les parties encastrées, les assemblages et les appuis.  L'injection en profondeur sur les pièces de fortes sections (chevrons, bastaings, etc...) peut être réalisée par un remplissage répété des trous, ou par un appareil approprié sous une faible pression. Le traitement en profondeur doit être réalisé sur les parties attaquées, mais également en débordant de part et d'autre de cette zone.  Rincer le matériel et les équipements (produit non séché) à l'eau.

\* Les consommations données varient suivant les essences, les sections et le mode d'application.

**Séchage - fixation** : 24 à 48 heures en atmosphère ventilée, en fonction de la nature du bois, de sa capacité d'absorption et des conditions atmosphériques.



## Recommandations :

L'humidité du bois au moment du traitement doit être inférieure à 25 %.

Ne pas traiter les bois gelés.

Ne pas appliquer **XYLODAC® AQUA PAE** sur du bois qui peut entrer en contact avec les denrées alimentaires.

Faire un essai préalable sur les bois exotiques ou riches en tanin.

Les extrémités et les coupes doivent être traitées pour garantir l'efficacité du traitement.

Retraiter les bois en cas de ponçage, coupe, etc...

Pour une utilisation en extérieur, les bois traités pour un usage en classe d'emploi 3.1, doivent être recouverts par une finition.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Toujours respecter les précautions standards hygiéniques. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler de vapeurs ou de brouillards contenant le produit. Ne pas manger, ne pas boire, ni fumer pendant le travail. Port d'Équipement de Protection Individuel obligatoire : gants en latex, néoprène ou nitrile pour les mains; lunettes à coque, masque à cartouches, casque, écran facial pour la tête, le visage et les yeux; vêtement de travail, chaussures de travail ou bottes pour le reste du corps. Les installations électriques doivent être de préférence hors tension durant les opérations de traitement et les boîtiers électriques protégés contre les projections et pénétrations.

**Stockage :** conserver le récipient d'origine fermé hermétiquement et dans un endroit sec, à l'abri de la lumière et de l'humidité. Conserver le produit dans des conditions standards de température. À l'abri du gel. Veiller à une ventilation suffisante du lieu de stockage. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Stocker sur aire étanche ou sur zone de rétention.

Le résidu du produit, les eaux de lavage, l'emballage et tout autre déchet lié au traitement doivent être considérés comme des déchets dangereux, sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet et traités en centre spécialisé conformément à la réglementation en vigueur. Les pertes liées à l'application du produit doivent être récupérées en vue de leur réutilisation ou de leur élimination. Les déchets de chantiers doivent être transportés en véhicule fermé ou bâché.

Pendant la totalité de la période de traitement du bois, il est nécessaire de s'assurer qu'aucun constituant du produit ne parvienne sur le sol. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Toutes les espèces de chauves-souris et de martinets étant protégées, veillez à ce qu'elles ne soient pas exposées à ce produit lors de l'application. Ne pas traiter les ruches.

Conformément à l'arrêté du 19 mai 2004 relatif au contrôle de la mise sur le marché des substances actives biocides, ne pas réutiliser l'emballage. Consulter les instructions portées dans la fiche de données de sécurité pour son élimination. La date de péremption de 3 ans est portée sur chaque étiquette. Type de produit TP 8 (produits de protection du bois).

**XYLODAC AQUA PAE** a une demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) en cours conformément au Règlement (UE) 528/2012.

*D.A.C.D. ne peut avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisés ses produits et des conditions de leur emploi. D.A.C.D. n'assume aucune responsabilité quant à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier. Les informations ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque cas déterminé.*